

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST CONVERTIBLE EUROPE

Rapport semestriel au 30 juin 2025

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**
Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**
Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**
Commissaire aux comptes : **Grant Thornton**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Le Fonds Ofi Invest Convertible Europe n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global au cours de la période.

État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	-
Avoirs bancaires	0,69
Autres actifs détenus par l'OPCVM	7 121 740,43
Total des actifs détenus par l'OPCVM	7 121 741,12
Comptes financiers et Emprunts	-
Instruments financiers et Dettes	-511,14
Total des passifs	-511,14
Valeur nette d'inventaire	7 121 229,98

Evolution de l'actif net

	30/06/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET						
en EUR	7 121 229,98	6 744 673,27	7 721 197,14	11 402 138,20	24 670 951,65	45 084 950,03
Nombre de titres						
Catégorie de parts IC	19 510,1659	19 595,1711	22 801,3644	37 036,8849	66 238,6645	98 994,4106
Catégorie de parts ID	467,9311	480,6914	690,2475	743,4388	806,7517	40 080,3601
Catégorie de parts R	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	9 520,9368	5 050,2812
Catégorie de parts RF	1,0000	1,0000	1 993,7420	1 993,7420	1 993,7420	1 993,7420
Catégorie de parts OFI RS CONVERTIBLE EUROPE EI C EUR	-	-	-	-	500,0000	500,0000
Valeur liquidative unitaire						
Catégorie de parts IC en EUR	358,47	337,91	323,01	298,64	350,96	342,80
Catégorie de parts ID en EUR	271,46	255,89	244,60	226,12	265,74	259,56

Evolution de l'actif net (suite)

	30/06/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Catégorie de parts R en EUR	103,14	97,08	92,47	85,35	100,21	98,42
Catégorie de parts RF en EUR	104,61	98,46	93,88	86,88	102,21	99,93
Catégorie de parts OFI RS CONVERTIBLE EUROPE EI C EUR en EUR	-	-	-	-(1)	101,84	99,47
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts R en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts OFI RS CONVERTIBLE EUROPE EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire						
Catégorie de parts IC en EUR	-	-1,88	-1,89	-2,14	-1,83	-0,72
Catégorie de parts ID en EUR	-	-1,42	-1,43	-1,62	-4,61	-0,54
Catégorie de parts R en EUR	-	-0,28	-0,31	-0,69	-0,28	-0,34
Catégorie de parts RF en EUR	-	-0,26	-0,64	-0,74	-0,42	-0,23
Catégorie de parts OFI RS CONVERTIBLE EUROPE EI C EUR en EUR	-	-	-	0,00	-0,42	-0,21

(1) La catégorie de parts EI C EUR a été supprimée le 18/02/2022.

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	100,01	100,00
OPC à capital variable	100,01	100,00
OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND N-D	100,01	100,00
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	182 871,49	170 413,20
OPC à capital variable	182 871,49	170 413,20